

Réglement que Sa Majesté a fait expédier pour fixer le service que les compagnies d'Ouvriers du Corps Royal & les Ouvriers d'état ordinaires de l'Artillerie, entretenus dans les arsenaux de construction, auront à faire désormais dans lesdits arsenaux. Du 25 octobre 1766

Titre(s) : Réglement que Sa Majesté a fait expédier pour fixer le service que les compagnies d'Ouvriers du Corps Royal & les Ouvriers d'état ordinaires de l'Artillerie, entretenus dans les arsenaux de construction, auront à faire désormais dans lesdits arsenaux. Du 25 octobre 1766 [PARTIE de Livre]

Editeur, producteur : S. l. : s. n., 1766

Description matérielle : 18 p. ; in-f.

Sujet(s) : 18e siècle

France

artillerie

texte réglementaire